

Début de la séance à 20h30

Présents : M. SARCIAT Didier, M. YVORA Jean-Michel, M. FIALON Dominique, M. LOUBELLE Yvon, Mme CLAVERIE Monique, M. LASSERRE Pierre, M. PLANTE Francis, Mme LASSALLE Marilyne, M. LARROQUETTE Éric.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. BERTRAN Eric à M. YVORA Jean-Michel

Absents excusés : Mme LOZINGUEZ Sandrine à M. SARCIAT Didier

Absent : M. CAPERA Lilian

Secrétaire de séance : M. YVORA Jean-Michel

1 Transfert de la Mairie

Sur le rapport de M. le Maire considérant

- Que les travaux de réhabilitation de l'immeuble Eugénie Desjobert sont sur le point d'être terminés,
- Que le changement de numéro SIRET a été demandé et accordé par l'INSEE
- Qu'il convient d'entériner le changement d'adresse de la mairie.

Il est demandé au conseil d'autoriser le transfert de la Mairie de Saubusse à compter du 26 août 2019 au n° 100 de la Route de Maremne.

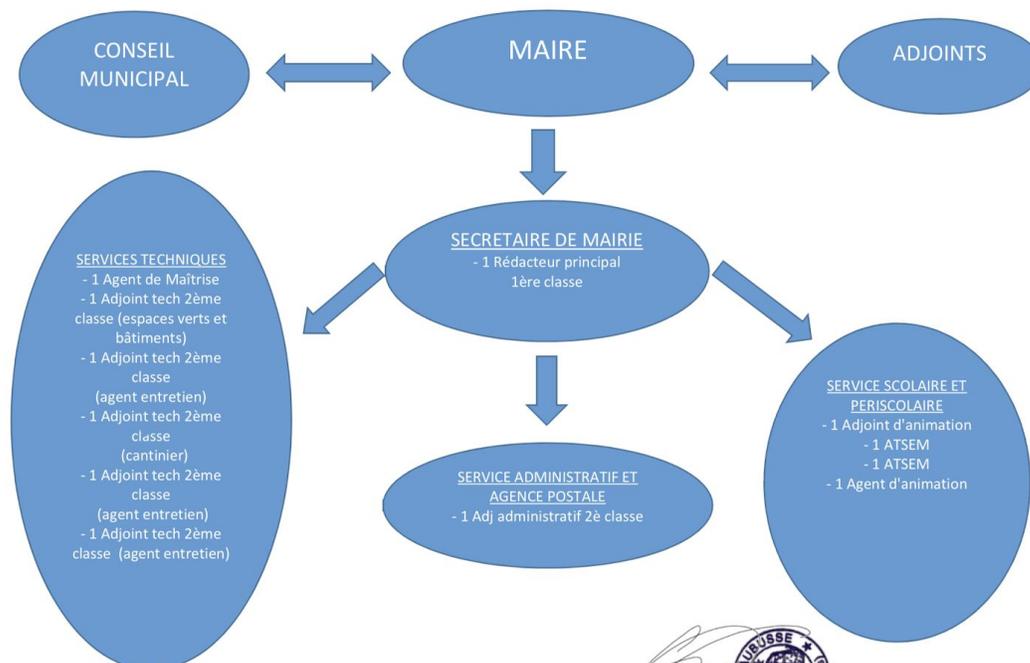
Adopté à l'unanimité

2 Approbation de l'organigramme de la commune de Saubusse

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 avril 2019

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter l'organigramme des services de la Commune de Saubusse modifié à compter du 2 septembre 2019.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE SAUBUSSE



Saubusse, le 11/03/2019

Adopté à l'unanimité

3 Attribution marché n° 2019-03 – Ravalement de façade de l'immeuble Eugénie Desjobert

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble Eugénie Desjobert, une consultation a été lancée le 05 juillet 2019 avec une remise des offres fixée au 26 juillet 2019 à 12h00 afin de procéder au ravalement des façades du bâtiment.

Une entreprise a répondu à la dite consultation et après examen de son offre, Monsieur le Maire propose de retenir ce prestataire puisqu'il répond aux besoins de la commune.

L'entreprise Agostinnetto présente une offre de prix fixée à 22 848 € HT.

Adopté à l'unanimité

4 Services Périscolaires – Adoption du règlement intérieur modifié

Monsieur Jean-Michel Yvora présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur dédié aux services périscolaires notamment certains articles modifiés destinés au bon fonctionnement de l'accueil et des activités. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ledit règlement intérieur dans sa globalité. (Voir règlement sur le site saubusse.fr-Pratique-Ecole Cantine).

Adopté à l'unanimité

5 Mise à disposition du domaine public au profit de Vélo Nature

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Il est demandé au conseil municipal de fixer la redevance dont devra s'acquitter l'occupant pour cette mise à disposition à la somme de 50 € TTC à l'année.

Adopté à l'unanimité

6 Délibération sur la contribution de MACS à l'EPFL (Etablissement des prêts fonciers Landais) contribution de la commune à Macs et convention Macs / Commune :

Le montant de la cotisation de MACS à l'EPFL s'est élevé à 414 025 € pour 2019. Il est proposé que les 23 communes de MACS participent chacune sur 2019 au financement de cette contribution. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de Saubusse pour une contribution 2019 d'un montant de 595 euros.

Adopté à l'unanimité

7 Demande de subvention TEPOS (transition énergétique) pour l'école

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que 2 portes de l'école sont très abîmées et qu'il devient nécessaire de procéder à leur remplacement. Le coût total prévisionnel de ce changement se porte à 1 668 € HT et peut bénéficier d'une subvention au titre des fonds TEPOS (subvention MACS).

Le plan de financement communal de cette opération serait de 834 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

8 Mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du CDG :

Le service social du CDG propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aides adaptées aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales landaises affiliées au centre de gestion des Landes

L'intervention de ce service au sein de la collectivité est toutefois conditionnée à la signature préalable d'une convention.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à l'opportunité de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

9 Renouvellement de l'adhésion au service remplacement du CDG :

Le service remplacement du CDG permet aux collectivités de remplacer des agents absents par la mise à disposition de personnel. L'adhésion à ce service est soumise à condition puisque la collectivité participe aux frais de gestion engagés par le CENTRE DE GESTION.

Cette participation est calculée sur la base de la totalité des rémunérations brutes versées aux agents mis à disposition. Le taux retenu est de 8%. L'intervention de ce service au sein de la collectivité est toutefois conditionnée à la signature préalable d'une convention

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

10 Convention de servitude Saubusse / ENEDIS :

La société ENEDIS doit procéder à la pose de câbles souterrains et réaliser à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 520 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n° 0076, 0091, 0092 – Section B – Plé d'Ascles),

- Qu'il convient donc de procéder à la signature d'une convention de servitude correspondante entre ENEDIS et la Commune de Saubusse,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver et autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Saubusse.

Le conseil demande de repousser la délibération pour complément d'information

DIA (pour information)

MARIGNALE-PERRIER - COUMES

LAMBELIN-QUELIN - 6 RUE DU RUISSEAU

LE CLOS D'EUGENIE - 4 LOTS

LE CLOS D'EUGENIE - 1 LOT

LE CLOS D'EUGENIE - 1 LOT

Divers

- Fermeture exceptionnelle de la mairie le 26 et 27 août 2019 pour transfert d'adresse et déménagement
Le transfert de la poste suivra dans un second temps (début septembre).
- Assemblée générale de l'ACCA le 30 août à 20h00 salle du trinquet. Délivrance des cartes à l'issue de la réunion ainsi que le vendredi 6 septembre de 19h30 à 20h30.

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

- 27 Août **Concerti au profit de l'église Association Sainte Thérèse**
- 1 septembre **Nuit de l'Harmonium** Association Sainte Thérèse
- 7 Septembre 12h00 **repas annuel des Anciens combattants** (salle des fêtes).
- 21 septembre repas des chasseurs
- 22 septembre concours des chevaux
- 11 Novembre cérémonie des **Anciens combattants** à Saubusse à 11h30 - messe commune à MESS à 10h30.

Clôture de la séance à 21h30

